



BOYCOTT DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DU 21/03/23

Dans un contexte de forte mobilisation des agents de la DGFIP contre le projet de réforme des retraites du gouvernement, l'intersyndicale nationale et locale ont décidé de neutraliser le dialogue social jusqu'au 17 mars.

La CGT Finances Publiques 57 a décidé, à la suite du passage en force de l'exécutif par le 49.3, de boycotter les instances représentatives du personnel pour concentrer ses forces contre le recul de l'âge de départ en retraite.

Le mépris de ce gouvernement pour la population se retrouve chez le ministre de la Fonction publique vis-à-vis des fonctionnaires d'État. Alors que la CGT a obtenu du Comité européen des droits sociaux une décision historique condamnant la règle du 1/30ème en cas de grève d'un agent de l'État, Guérini, par voie de presse, s'assoie sur cette décision.

Les agents de l'État, contrairement aux fonctionnaires de l'hospitalière et de la territoriale et aux salariés du privé, sont prélevés d'une journée de salaire dès la première heure de grève. Ceci a été reconnu discriminatoire et sans « justification objective et raisonnable » (<https://www.cgtfinancespubliques.fr/file/18008/download?token=FuBRyZg3>).

Sur l'ordre du jour du Comité social d'administration du mardi 21/03, la plupart des points abordés ne sont que des informations déjà transmises aux organisations syndicales. Le CSA consistera une nouvelle fois en une discussion autour des dégradations des conditions de travail et de nos missions liées aux suppressions incessantes d'emplois que nous subissons depuis 15 ans.

La CGT Finances Publiques 57 n'est pas adepte de la politique de la chaise vide et reviendra porter la voix des agents au sein des instances représentatives du personnel, dès que les conditions d'une véritable démocratie sociale le permettront.